

La protection du climat au cœur de notre avenir

La Convention citoyenne pour le climat a rendu ses propositions

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) a demandé hier l'introduction de la lutte contre le réchauffement climatique dans la Constitution et la création d'un crime "d'éco-cide" par référendum, renvoyant l'exécutif et le Parlement à leurs "responsabilités" pour l'application des autres mesures, certaines radicales, adoptées après neuf mois de travail.

Le résultat de l'État, qui a réuni les 150 citoyens de la Convention le 29 juin, avait décidé d'organiser cet exercice de démocratie participative inédit en France après la crise des gilets jaunes, déclenchée par l'annonce d'une taxe carbone sur les carburants. Il avait indiqué dans la semaine envisager un référendum à questions multiples sur certaines de leurs propositions, hypothèse relayée par plusieurs membres de la majorité ou du gouvernement. Mais les membres de la CCC ont pris le contre-pied du pouvoir, votant contre l'idée de mise au référendum de leurs mesures concrètes.

À l'exception, donc, de l'introduction dans le préambule et l'article 1 de la Constitution des notions de protection de l'environnement, de la biodiversité et "la lutte contre le dérèglement climatique" et l'introduction dans le droit français d'un crime "d'éco-cide" visant à réprimer les atteintes graves à l'environnement - qui a déjà été rejeté au Parlement, "Constitution, écolo - OK pour un référendum. Pour le reste, que le pouvoir prenne ses responsabilités", a lancé un des participants, résumant les arguments avancés par la plupart des intervenants. "Tournez nos mesures sans copier. Nous encourageons



Les membres de la CCC, qu'Emmanuel Macron a rencontré en janvier dernier, ont annoncé la création d'une association, "Les 150", pour assurer le suivi de leurs propositions. PHOTOFEST

La lutte contre le réchauffement passe aussi par "un esprit de justice sociale".

nos concitoyens à s'en saisir et à contribuer le travail des politiques", insistait une dame, Yolande (ils ne sont identifiés que par leurs prénoms lors des travaux). La ministre de la Trans-

ition écologique et solidaire Elisabeth Borne, qui a reçu au nom de l'exécutif les propositions, a salué leur "ambition". "Le président de la République prépare une reconstruction économique, écologique et solidaire. Votre travail sera au cœur du projet", leur a-t-elle lancé, assurant qu'il n'y aurait "pas de non".

Les 150 avaient adopté à 95 % le rapport définissant leurs mesures, qui ont toutes été adoptées sauf une, la réduction

du temps de travail à quatre jours (28 heures) par semaine. Beaucoup de participants considéraient qu'elle ne résoudrait, par son côté iconoclaste, l'ensemble de leur travail.

Mesures contestées

Certaines propositions devaient polariser l'opinion publique comme la réduction de la vitesse sur l'autoroute de 130 à 110 km/h, qui a sans surprise déclenché l'ire des associations d'automobilistes, faisant écho à la grogne déjà déclenchée par les 80 km/h sur nationale. Plusieurs autres mesures visent à réduire la place de la voiture individuelle, avec notamment une "amortissement du fait mobilité durable".

La CCC propose aussi de renforcer le bonus-malus écologique sur les véhicules, d'aider la location longue durée et développer les prêts à taux zéro pour l'achat de véhicules propres, d'interdire dès 2025 de la vente de véhicules neufs très émetteurs (>110 gr CO₂/km) et les centres-villes aux véhicules les plus polluants.

Parmi les autres mesures figure un encadrement fort de la publicité, avec interdiction des panneaux dans l'espace public extérieur et de la pub pour des produits à fort bilan carbone - comme les gros véhicules type SUV. Ainsi que de nouvelles taxes sur l'alimentation ultra-transformée, l'interdiction des semences OGM, une taxation plus forte des engrais azotés, une réduction de moitié en 2030 de l'usage des pesticides et l'interdiction des plus dangereux d'ici 2035.

La liste comprend aussi l'interdiction des terrasses chauffées ou du éclairage des magasins la nuit.